

La RDC joue le Danemark et le Chili en amical

Page 11

Quotidien d'informations générales 36^{ème} année

FORUM DES AS

MEDIAF Web Site : www.forumdesas.cd Email : forumdesas2001@gmail.com

Moyen Orient:
Poutine et Trump
ont échangé
sur l'Iran P. 6



11^è RUE LIMETE/INDUSTRIEL N°15/C | N°7655 DU JEUDI 30 AVRIL 2026 | PRIX : 3.000 FC



Assemblée nationale: Gary Sakata sauve le fauteuil du VPM Jacquemain Shabani

Page 3

RÉTOMBÉES D'UNE SORTIE MÉDIATIQUE ALAMBIQUÉE

Fonction publique: JP Lihau en quête de légitimation avant le remaniement

Page 4



EN PERSPECTIVE DU SCRUTIN DE 2028

L'ECC, la CENI et les acteurs politiques s'accordent pour des réformes électorales inclusives

Page 2

Gouvernement, partenaires et experts réfléchissent sur le financement de l'éducation à l'horizon 2026-2030

P5

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE LUTTES

La RDC gagne cinq médailles

Page 11

AU MOMENT OÙ LES ARMES CRÉPITENT DANS LE MONDE

Kinshasa commémore les 38 ans de l'apparition de Marie "Mère du Désarmement"

P. 8

EDITEUR D.G : T. BONGO BOVERY - CONTACT: (+243) 810 120 675 & (+243) 99 84 61 089

EN PERSPECTIVE DU SCRUTIN DE 2028

L'ECC, la CENI et les acteurs politiques s'accordent pour des réformes électorales inclusives

À l'approche du cycle électoral de 2028, les réflexions s'intensifient en République démocratique du Congo autour des réformes nécessaires pour garantir des scrutins crédibles, inclusifs et apaisés. Réunis dans un cadre d'échanges initié notamment par l'Église du Christ au Congo (ECC), acteurs institutionnels, experts, politiques et membres de la société civile ont confronté leurs analyses sur les défis du processus électoral.

À mesure que l'horizon électoral de 2028 se rapproche, les interrogations autour de la crédibilité du processus électoral en République démocratique du Congo se multiplient. À l'initiative de l'Église du Christ au Congo (ECC), une journée de réflexion a réuni responsables institutionnels, acteurs politiques, experts et membres de la société civile pour poser les bases d'un dialogue approfondi sur les réformes électorales.

Secrétaire général de l'ECC en charge de la Commission Justice, Paix et Sauvegarde de la Création, le Révérend Eric Nsenga a insisté sur l'importance d'un espace structuré d'échanges entre citoyens et institutions. « Dans ces cadres interactifs, les initiatives institutionnelles vont faire une discussion



Le Révérend Eric Nsenga.
PHOTO DROITS TIERS

avec les initiatives citoyennes. Ceci nous a donné une belle image de la dynamique biologique de notre pays. Aujourd'hui, la question électorale reste cruciale pour l'avenir de notre pays», a-t-il déclaré.

RÉFORMES ÉLECTORALES

Revenant sur les travaux menés, il a souligné la contribution de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), tout en rappelant que plusieurs résolutions ont été adoptées à l'issue des discussions : « La plus importante, c'est que nous avons maintenu ces cadres comme étant les lieux où les citoyens et les initiatives

institutionnelles vont continuer à interagir sur la question des réformes électorales et du processus lui-même dans son ensemble».

Toutefois, il n'a pas éludé les défis qui pèsent déjà sur le calendrier préparatoire. « Il faut avouer que nous sommes en dépassement par rapport à la feuille de route, parce qu'il y a des activités qui devraient commencer depuis l'année passée. Elles sont confrontées à plusieurs réalités, notamment sécuritaires et financières».

UN DIALOGUE INCLUSIF

Face à ces contraintes, l'Église met en avant la nécessité d'un dialogue inclusif. « S'il n'y a pas de cadre, chacun va rester dans son coin. Il n'y aura pas de compréhension, il n'y aura pas d'entente. Et finalement, nous allons continuer à nous tirer les uns sur les autres».

Une question centrale reste en suspens : faut-il organiser des états généraux des élections ou convoquer un dialogue national inclusif ? Pour l'ECC, les deux dimensions du processus électoral doivent être prises en compte.

« Les participants se sont rendus à l'évidence que les élections ont deux dimensions : une dimension technique et une dimension politique. Et même si les

décideurs politiques doivent se retrouver, il est essentiel qu'une réflexion technique ait déjà commencé avec les experts, les scientifiques, les missions d'observation électorale et la CENI».

LA CENI RECONNAÎT DES RETARDS

De son côté, le deuxième vice-président de la CENI, Didi Manara, a tenu à clarifier la situation autour de la feuille de route électorale. « Il faut différencier la feuille de route du calendrier électoral. La feuille de route montre la voie pour que nous ayons cette élection».

Reconnaissant des retards dans la mise en œuvre de certaines activités, Didi Manara reste néanmoins confiant quant à la capacité de l'État à respecter les échéances constitutionnelles : « Nous avons publié cette feuille de route le 4 avril de l'année passée. Aujourd'hui, certains délais sont dépassés, mais la vision reste la même. Nous pensons que la République fera un effort pour respecter les lignes constitutionnelles des élections».

Le deuxième vice-président de la Centrale électorale a également rappelé le rôle technique de l'institution électorale. « Nous sommes un organe technique de l'État », dit-il.

DELLY SESSANGA : « LA QUESTION ÉLECTORALE EST D'ABORD POLITIQUE »

Intervenant dans le débat, l'opposant et constitutionnaliste, Delly Sessanga a appelé à une remise en question profonde du système électoral congolais. « Il est venu le temps de restaurer la confiance entre nous, la confiance dans les institutions, mais aussi dans le processus électoral, parce qu'il y a beaucoup de choses à faire».

Pour lui, les difficultés accumulées au fil des cycles électoraux précédents exigent une approche globale : « Nous sommes au quatrième cycle électoral, et il faut voir quelles ont été les

difficultés du cycle précédent pour les améliorer. Ce n'est pas une question technique. C'est une question d'abord politique».

Il insiste sur la nécessité d'un traitement politique du problème avant toute réforme technique : « Il faut prendre cette question dans sa dimension politique avant d'aborder les solutions techniques que l'on peut apporter à la loi sur la CENI ou à la gouvernance électorale».

UN APPEL À LA PAIX ET À LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

La rencontre a également permis de présenter plusieurs pistes de réformes, notamment à travers les interventions du sénateur Norbert Basengezi et des représentants de la société civile. Dix propositions prioritaires ont été évoquées, visant à améliorer la transparence, la gouvernance et la crédibilité du processus électoral.

Des panels d'experts en droit constitutionnel et électoral ont enrichi les échanges, mettant en lumière les enjeux sociopolitiques et sécuritaires liés à l'organisation des élections de 2028.

Le Révérend André Bokundoa a réplacé ces discussions dans une perspective éthique et spirituelle, appelant à la responsabilité collective : « Dans un contexte où notre nation est appelée à consolider les fondements de sa démocratie, nous devons rechercher la paix, le dialogue et la responsabilité morale, qui sont les piliers de toute action collective».

Le Révérend André Bokundoa a réaffirmé l'engagement de l'Église à accompagner le peuple congolais : « À travers ses structures, l'Église s'efforce d'offrir des espaces d'écoute, de discernement et des propositions constructives, afin de contribuer à l'avènement d'une société juste et pacifique».

Christian-Timotheé MAMPUYA



L'opposant Delly Sessanga lors de son intervention.
PHOTO DROITS TIERS

Assemblée nationale: Gary Sakata sauve le fauteuil du VPM Jacquemain Shabani

Le vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur, Jacquemain Shabani, a échappé de justesse à une tempête parlementaire qui aurait pu sceller son sort politique. Alors que son nom semblait promis à un vote décisif, la motion de défiance initiée contre lui a finalement été déclarée irrecevable, mercredi 29 avril 2026, à l'Assemblée nationale.

Et contre toute attente, celui qui a joué un rôle clé dans ce retournement de situation n'est autre que le député Gary Sakata. Par une motion incidentielle soulevée en pleine plénière, il a réussi à stopper net l'examen de la démarche engagée par son collègue Laddy Yangotikala Senga.

Tout commence dans une atmosphère lourde, lorsque la motion de défiance est officiellement présentée devant les députés. L'objectif affiché est clair : engager la responsabilité politique du VPM de l'Intérieur sur la situation sécuritaire du pays. Mais très vite, le débat quitte le terrain politique pour glisser vers un enjeu technique : la validité de la procédure elle-même.

C'est là que Gary Sakata intervient. Son attaque est méthodique, presque chirurgicale. Il ne s'attaque pas au fond du texte, mais à sa base juridique : les signatures.

Selon lui, plusieurs

irrégularités entachent la motion. Sur les 55 signatures annoncées, six poseraient problème. Certains noms ne correspondraient pas à des députés en fonction, d'autres auraient été formellement contestés par leurs supposés auteurs. Plus encore, des erreurs matérielles dans les listes alimentent le doute.

Dans l'hémicycle, les exemples cités frappent par leur simplicité mais leur efficacité politique : des noms mal orthographiés comme "Imani" au lieu de "Amani" ou "Pua" au lieu de "Puwa". Pour Sakata, ces détails ne sont pas anodins, ils traduisent une fragilité structurelle du texte.

LA RÈGLE DES 50 SIGNATURES

Au-delà des erreurs, c'est une règle fondamentale du Parlement qui devient l'arme principale : l'article 235 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Celui-ci impose un minimum de 50 signatures valides pour qu'une motion de défiance soit recevable.

Le calcul est simple, mais implacable. En retirant les signatures contestées, le total tombe à 49. Une unité en moins suffit à faire s'écrouler toute la procédure.

"J'invite les honorables députés à déclarer cette motion irrecevable", plaide Sakata, ouvrant ainsi la voie à une issue purement procédurale.

C'est ici que le rapport de force change. Le débat sur la



Le VPM en charge de l'Intérieur, Jacquemain Shabani.
PHOTO DROITS TIERS

responsabilité politique du ministre disparaît. Il est remplacé par une question de conformité administrative.

UNE MOTION ÉTEINTE AVANT LE DÉBAT DE FOND

La suite est rapide. La motion incidentielle est soumise au vote. La majorité des députés la valident. Et avec elle, c'est toute la procédure de défiance qui s'effondre avant même d'avoir été débattue sur le fond.

Le président de l'Assemblée nationale, Aimé

Boji Sangara, entérine la décision avec une formule sans ambiguïté :

"L'approbation de cette motion incidentielle met fin à l'examen de la motion de défiance. Ce n'est donc pas le lieu d'engager ni débat ni vote de celle-ci".

LA MAJORITÉ SOULAGÉE

Ainsi, le sort de la motion est scellé non pas par un vote politique, mais par une irrecevabilité technique. Une victoire de la procédure sur l'affrontement idéologique.

Du côté de l'Union Sacrée de la Nation, la réaction est immédiatement positive. André Mbata Mangu salue une décision qu'il présente comme un signe de discipline institutionnelle et de maturité démocratique.

Il insiste sur l'absence de vainqueurs et de vaincus, cherchant à désamorcer toute lecture de crise interne. Mais derrière ce discours d'apaisement, l'épisode révèle une réalité plus complexe : la majorité présidentielle n'est pas homogène.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les signataires de la motion provenaient de plusieurs groupes parlementaires de l'Union Sacrée, illustrant des lignes de fracture internes. AFDC-A, Dynamique Agissons, proches de figures comme Bahati Lukwebo ou Sama Lukonde, ainsi que des courants liés à Kamerhe ou Katumbi, figurent parmi les soutiens de la démarche.

Géographiquement aussi, la contestation est révélatrice : une forte concentration de signataires vient des provinces de l'Est, notamment de l'Ituri et de la Tshopo, zones régulièrement confrontées à des défis sécuritaires.

YANGOTIKALA VICTOIRE SYMBOLIQUE

Pour l'initiateur de la motion, Laddy Yangotikala Senga, la lecture de l'événement est tout autre. Il refuse catégoriquement de parler d'échec.

Dans son analyse, la motion n'était pas une attaque personnelle contre le ministre, mais un signal politique adressé à l'exécutif sur la question sécuritaire.

"Le plus important, c'est de sécuriser la population. Le reste importe peu", affirme-t-il, transformant sa démarche en interpellation générale.

Et d'ajouter, dans une logique de projection politique :

"Je n'ai pas échoué. Je crois qu'à partir de maintenant ils vont commencer à sécuriser la population".

Christian-Timothée MAMPUYA



Une vue des députés lors de la plénière d'hier mercredi 29 avril.
PHOTO DROITS TIERS

RÉTOMBÉES D'UNE SORTIE MÉDIATIQUE ALAMBIQUÉE

Fonction publique: Jean-Pierre Lihau en quête de légitimation avant le remaniement

Derrière les allures d'un simple communiqué de clarification, la récente sortie du Vice-Premier ministre en charge de la Fonction publique, Jean-Pierre Lihau, ressemble davantage à une opération de repositionnement politique qu'à une véritable réponse aux préoccupations des agents publics non payés. Face à la montée de la grogne sociale autour des «NP» (Non payés), le ministre choisit de dénoncer «des propos *inexacts*» relayés sur les réseaux sociaux. Une ligne de défense classique, qui évite soigneusement d'aborder le fond du problème : des milliers de fonctionnaires continuent d'attendre leur salaire, parfois depuis des années.

Le cabinet met en avant une identification biométrique qui a permis de ramener les effectifs de 1,48 million à 785.000 agents certifiés. Présentée comme une avancée majeure, cette opération soulève néanmoins des questions : que deviennent les centaines de milliers d'agents écartés ? Et surtout, en quoi cette rationalisation a-t-elle concrètement amélioré les conditions de vie des fonctionnaires encore non payés ?

Sur le terrain, la réalité reste têtue. Les retards de paiement, les disparités salariales et les frustrations persistent, malgré les annonces répétées d'assainissement. Avec 195.000 agents mécanisés en cinq ans, le Gouvernement tente de démontrer sa volonté d'agir. Mais à ce rythme, et au regard de l'ampleur du

problème, l'objectif d'une prise en charge totale d'ici 2027 apparaît pour beaucoup comme ambitieux, voire irréaliste.

Là encore, le décalage entre les statistiques officielles et le vécu quotidien des agents publics alimente le scepticisme. Pour plusieurs Congolais, ces chiffres relèvent davantage d'un argumentaire politique que d'un bilan pleinement satisfaisant.

RÉFORME EN VUE DE PROMESSE POLITIQUE MIELLEUSE

En évoquant des réformes structurelles profondes qui garantiraient l'égalité des chances, l'inclusion, l'amélioration des conditions de travail, Jean-Pierre Lihau dresse un tableau séduisant d'une administration en mutation. Mais, ces annonces interviennent dans un contexte particulier : celui



des spéculations autour d'un éventuel remaniement gouvernemental.

Difficile, dès lors, de ne pas y voir une tentative de défendre son bilan et de consolider sa position au sein de l'Exécutif. Le ton du communiqué, insistant sur les «*acquis*» et les «*efforts consentis*», renforce cette impression d'une communication orientée.

L'appel à la responsabilité collective lancé aux médias et

aux partenaires sociaux peut également être interprété comme une manière de diluer les responsabilités. Or, pour de nombreux agents, la question reste simple : quand seront-ils payés régulièrement et dignement ? En évitant d'apporter des réponses concrètes à cette interrogation centrale, le ministre prend le risque de renforcer le malaise plutôt que de l'apaiser.

DE LA TRANSPARENCE À LA LÉGITIMATION

Au final, cette prise de parole de Jean-Pierre Lihau, loin de clore le débat, relance les interrogations sur la gestion de la Fonction publique en RDC. Entre communication politique et réalité sociale, le fossé semble encore important.

À mesure que les rumeurs de remaniement prennent de l'ampleur, cette mise au point apparaît moins comme un exercice de transparence que comme le début d'une campagne de légitimation personnelle. Reste à savoir si les agents publics, eux, se contenteront de discours ou exigeront des résultats tangibles.

César IPOKA



FORUM DES AS

Quotidien d'informations

15/C, 11^{ème} Rue
Limete/Industriel
forumdesas2001@gmail.com
www.forumdesas.cd
Id. Nat. M 59842 H
Editeur Responsable
BONGO BOVERY

Directeur de Publication
Didier KEBONGO
(+243 82 47 89 795)

Directeur de la Rédaction
Kléber KUNGU

Rédacteur en chef
Yves KALIKAT

Rédaction centrale
Didier KEBONGO
Yves KALIKAT
Kléber KUNGU
Mathy MUSAU
Fyfy-Solange TANGAMU
Christian-Timothée
MAMPUYA
Gloire BATOMENE
Jérémy ASOKO

Collaborateurs extérieurs
Muke MUKE
César IPOKA
Tricya MUSANSI

Kananga
Félix MULUMBA Kalemba
Ituri
Héritier TIMOLO
Nord-Kivu
Pascal NDUYIRI
Lubumbashi
Patient MBY

Service Administratif
et Financier
Sylvain MPONO

Publication assistée
par ordinateur (PAO)
Jacques LUSIMANU
Aimé NSIMBA

Webmaster & Edition
électronique
David BABOMBWA
Distribution
Nico MBENGA
MASAMUNA

Gouvernement, partenaires et experts réfléchissent sur le financement de l'éducation à l'horizon 2026-2030

La République démocratique du Congo engage une nouvelle étape décisive dans la réforme de son système éducatif. Hier lundi, le gouvernement a lancé à Kinshasa les travaux du segment politique de haut niveau consacré au financement de l'éducation et de la formation, une rencontre stratégique qui doit déboucher sur une nouvelle architecture de gouvernance et de financement du secteur.

Organisées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Nouvelle citoyenneté, ces assises de trois jours réunissent un large éventail d'acteurs : membres du gouvernement, gouverneurs de provinces, partenaires techniques et financiers, secteur privé, ainsi que des experts et opérateurs du monde éducatif. L'objectif est clair : bâtir un modèle durable de financement et de transformation du système éducatif congolais.

Cette rencontre s'inscrit à la fois dans la revue finale de la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025 et dans la préparation de la future Stratégie sectorielle intérimaire de l'éducation et de la formation (SSIEF 2026-2030), appelée à structurer la

prochaine décennie éducative du pays.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence de plusieurs personnalités de premier plan, dont la Première ministre Judith Suminwa, la ministre d'État en charge de l'Éducation nationale Raïssa Malu, le Vice-Premier ministre du Budget, des membres du gouvernement sectoriel, ainsi que des représentants de la Banque mondiale, de l'UNICEF et d'autres partenaires internationaux.

Les échanges ont également mobilisé des responsables du secteur de la formation professionnelle, des affaires sociales, de l'innovation, ainsi que des dirigeants d'entreprises éducatives, traduisant une approche multisectorielle de la réforme.

L'ÉDUCATION, PILIER DE SOUVERAINETÉ ET DE TRANSFORMATION

Dans son discours d'ouverture, la Première ministre a réaffirmé la centralité de l'éducation dans la vision portée par le Président Félix Tshisekedi. «L'éducation n'est pas seulement une priorité sociale, c'est une condition de souveraineté, de stabilité et de transformation

économique», a-t-elle déclaré

Elle a également souligné les acquis de la gratuité de l'enseignement primaire, qui a permis à des millions d'enfants de retourner à l'école, tout en reconnaissant les défis persistants liés à la croissance démographique, aux contraintes sécuritaires et aux besoins budgétaires croissants du secteur.

UNE TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE EN FORTE PROGRESSION

Très attendu lors du panel consacré à la soutenabilité financière de la gratuité de l'enseignement primaire, le Vice-Premier ministre en charge du Budget, Adolphe Muzito, a présenté les perspectives financières de l'État.

Selon lui, les ressources propres de la RDC ont connu une évolution significative, passant d'environ 3 milliards de dollars il y a quelques années à plus de 10 milliards récemment. Les projections font état de 16 milliards de dollars dans le prochain collectif budgétaire, avec une ambition de 22 milliards à la fin du quinquennat.

«Les prochaines augmentations budgétaires doivent profiter en priorité aux agents les moins rémunérés,

notamment les enseignants», a-t-il affirmé.

Il a insisté sur la nécessité d'orienter prioritairement les marges budgétaires vers les agents les moins rémunérés, notamment les enseignants, tout en appelant à une réduction progressive des disparités salariales au sein de la fonction publique.

«Chaque franc investi doit produire un progrès visible dans l'école...»

Prenant la parole dans le même panel, la ministre d'État en charge de l'Éducation nationale a mis en avant les avancées enregistrées depuis la mise en œuvre de la gratuité : hausse des effectifs scolaires, amélioration de l'accès à l'éducation et progression de la scolarisation des filles.

Mais elle a également insisté sur un changement de paradigme : l'enjeu ne se limite plus à l'accès, mais à la qualité des apprentissages.

«Chaque franc investi doit produire un progrès visible dans l'école, dans la classe et dans les apprentissages», a-t-elle martelé, appelant à une gestion plus rigoureuse, fondée sur les données et les résultats.

Les travaux se poursuivront autour de

plusieurs axes stratégiques : investissement durable dans l'éducation, développement de la formation professionnelle, amélioration de l'employabilité des jeunes, promotion de l'éducation non formelle et financement de la recherche et de l'innovation.

Au-delà des diagnostics, les participants sont appelés à poser les bases d'un système plus performant, mieux coordonné et davantage orienté vers les résultats.

UNE PARTICIPATION ANNONCÉE DU PRÉSIDENT TSHISEKEDI

Le point culminant de ces assises est prévu ce 30 avril, avec la participation annoncée du Président Félix Tshisekedi, qui devrait procéder au lancement officiel de la Stratégie sectorielle intérimaire de l'éducation et de la formation 2026-2030.

En perspective, un enjeu central se dessine : transformer les acquis de la gratuité en un système éducatif durablement financé, plus équitable et orienté vers la qualité, au service de la transformation sociale et économique de la République démocratique du Congo.

Jérémy ASOKO

Kasaï-Central : les volumes de maïs livrés à Kananga augmentent malgré les pluies

La Société nationale des chemins de fer du Congo a renforcé l'acheminement de maïs vers Kananga, en dépit des perturbations liées aux intempéries, selon des informations recueillies ce mercredi 29 avril. D'après Célestin Katende, responsable des statistiques commerciales au département Région Nord, l'entreprise publique poursuit ses opérations de ravitaillement du marché local, même si la saison des pluies complique la circulation des trains de marchandises.

Les volumes transportés ont progressé au cours du mois d'avril 2026. La SNCC a livré 242 tonnes de maïs graines durant la deuxième décennie, contre 212 tonnes lors de la première, soit une hausse notable de l'approvisionnement.

Cette évolution intervient dans un contexte où le maïs reste un produit de première nécessité pour les ménages, rendant crucial le maintien d'un flux régulier vers les centres urbains.

Les fortes précipitations observées sur plusieurs axes ferroviaires continuent toutefois de peser sur les



opérations. Elles ralentissent le trafic et compliquent la planification des convois,

obligeant la SNCC à adapter son dispositif logistique. Malgré ces contraintes, la

Société nationale des chemins de fer du Congo demeure un acteur central dans l'approvisionnement des villes de l'intérieur du pays. Le transport régulier des denrées alimentaires contribue à stabiliser les prix et à réduire les risques de rupture sur les marchés locaux.

L'entreprise prévoit de maintenir cet effort dans les prochaines semaines afin de soutenir la demande et sécuriser l'accès aux produits de base dans la province du Kasaï-Central.

Félix MULLUMBA
KALEMBA

La situation autour de l'Iran au centre d'un entretien téléphonique entre Vladimir Poutine-Donald Trump

La situation autour de l'Iran a été au centre d'un entretien téléphonique entre les présidents Vladimir Poutine et Donald Trump".

Les deux Présidents ont focalisé leur attention sur la situation autour de l'Iran et dans le golfe Persique', a précisé Iouri Ouchakov, conseiller du Président russe.

Autres points clés:

Iran

- La Russie poursuivra ses contacts avec l'Iran, les pays du Golfe, Israël et les États-Unis
- Le Président Trump a exposé sa vision de la situation au Moyen-Orient à Vladimir Poutine
- Vladimir Poutine a salué la décision de Trump de prolonger le cessez-le-feu avec l'Iran
- Moscou considère qu'une opération terrestre américaine contre l'Iran est dangereuse.
- Poutine est prêt à déclarer un



Le Président russe Vladimir Poutine a condamné la nouvelle tentative d'assassinat de son homologue américain Donald Trump. PHOTO SPUTNIKNEWS

cessez-le-feu à l'occasion du Jour de la Victoire (9 mai)

- Le Président russe a déclaré à Donald Trump que Kiev recourrait à des méthodes terroristes
- Les deux chefs d'État ont exprimé des positions similaires sur les actions de Kiev qui cherche à faire traîner en longueur le conflit.

TENTATIVE D'ASSASSINAT DE TRUMP

M.Poutine a condamné la nouvelle tentative d'assassinat de Trump et a exprimé son soutien au Président américain.

L'échange a eu lieu à l'initiative de la Russie, il a été "franc et constructif", selon M.Ouchakov.

<https://fr.sputniknews.africa/20260429/la-situation-autour-de-liran-au-centre-dun-entretien-telephonique-poutine-trump-1085403397.html>

La Türkiye veut protéger les moins de 15 ans des réseaux sociaux

* Ankara affirme qu'elle ne laissera pas les enfants "à la merci des algorithmes", alors que de nouvelles règles visent les plateformes de réseaux sociaux, les applications de jeux et les contenus nuisibles en ligne.

La Türkiye prépare de vastes restrictions sur l'usage des réseaux sociaux pour les enfants de moins de 15 ans, afin de protéger les jeunes utilisateurs contre l'addiction numérique, les contenus nocifs et les risques juridiques à long terme liés à l'activité en ligne.

La ministre de la Famille et des Services sociaux, Mahinur Ozdemir Goktas, a déclaré mardi que ces nouvelles mesures, en préparation depuis 2024, s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action pour la protection et le renforcement de la famille.

S'exprimant lors du programme "Editor's Desk" de l'Agence Anadolu à Ankara, Goktas a indiqué que le gouvernement souhaitait créer un environnement numérique plus sûr sans pour autant interdire totalement les plateformes.

"D'un côté, nous voulons sensibiliser les familles à la littératie numérique, mais de l'autre, nous ne laisserons pas nos enfants à la merci des algorithmes, des grandes entreprises et des sociétés technologiques et



"Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action pour la protection et le renforcement de la famille", estime la ministre de la Famille et des Services sociaux, Mahinur Ozdemir Goktas. PHOTO AA

numériques. Nous savons très bien qu'elles génèrent des profits considérables grâce à ces plateformes et à travers nos enfants", a-t-elle affirmé.

VÉRIFICATION D'ÂGE, RÈGLES POUR LES JEUX ET RETRAIT RAPIDE DES CONTENUS

Selon le projet de réglementation, les

plateformes de réseaux sociaux devront mettre en place des systèmes de vérification d'âge pour les utilisateurs de moins de 15 ans et désigner des représentants locaux si elles comptent plus d'un million d'utilisateurs en Türkiye.

Les plateformes devront également supprimer les contenus inappropriés dans un délai d'une heure, éliminer

les publicités trompeuses et renforcer les outils de contrôle parental.

Pour la première fois, les plateformes de jeux vidéo entreront aussi dans le cadre réglementaire.

Les entreprises comptant plus de 100.000 utilisateurs devront nommer des représentants en Türkiye, sous peine de sanctions en cas de non-respect.

Goktas a indiqué qu'un règlement secondaire devrait être adopté dans les six prochains mois avant une mise en œuvre à l'échelle nationale.

"Notre objectif est de superviser et d'offrir un environnement numérique plus sûr pour les enfants", a-t-elle déclaré.

MISE EN GARDE SUR L'EMPREINTE NUMÉRIQUE

La ministre a averti que des enfants commencent à utiliser les réseaux sociaux dès l'âge de six ans et que leur activité en ligne peut avoir de lourdes conséquences plus tard dans leur vie.

"Dans les années à venir, des enfants de moins de 15 ans pourraient faire face à diverses procédures judiciaires simplement à cause de ce qu'ils ont partagé

en ligne. Un contenu publié à 14 ans peut réapparaître à 17 ou 18 ans et entraîner de graves conséquences juridiques susceptibles d'affecter leur vie, a-t-elle expliqué.

Elle a également évoqué des comportements préoccupants liés aux jeux vidéo, affirmant que les enfants choisissent souvent des personnages sombres associés aux armes et peuvent commencer à s'identifier à eux dans la vie réelle.

Goktas a indiqué que la Türkiye élabore son modèle en s'inspirant de réglementations similaires mises en place dans l'Union européenne, en Australie, en France et en Espagne, tout en collaborant avec des partenaires internationaux, dont l'UNICEF.

Elle a souligné que les familles devaient rester au cœur de cette démarche.

"Nous voulons qu'ils existent et soient renforcés dans cet espace, mais si une dépendance apparaît, nous voulons aussi la prévenir. Nous sommes en train d'établir une norme", a-t-elle déclaré.

SOURCE: TRT français et agences

La peine de l'ex-président Yoon Suk Yeol pour obstruction à la justice alourdie à 7 ans de prison

SEOUL, 29 avr. (Yonhap) — La Haute Cour de Séoul a décidé ce mercredi d'alourdir la peine qu'avait reçue en première instance l'ex-président Yoon Suk Yeol pour obstruction de justice et d'autres charges liées à sa tentative ratée d'imposer la loi martiale en décembre 2024, le condamnant à sept ans de prison.

Lors de la lecture du verdict retransmise en direct, la cour d'appel a dit le reconnaître coupable d'avoir empêché en janvier 2025 les enquêteurs de pénétrer à l'intérieur de la résidence présidentielle pour procéder à son arrestation. Yoon avait écopé en première instance d'une peine d'emprisonnement de cinq ans.

L'équipe du procureur spécial avait demandé 10 ans de prison dans son réquisitoire. Les avocats de Yoon ont qualifié ce jugement d'«inacceptable» et ont fait part de leur intention de faire appel auprès de la Cour suprême.

La cour d'appel a rejoint pour la majorité des points l'avis du tribunal de première instance, en reconnaissant la culpabilité de l'ancien président pour avoir ordonné la destruction de données téléphoniques, ainsi que pour avoir demandé dans les jours qui ont suivi cet épisode d'élaborer une version modifiée du texte de proclamation de la loi martiale, qui a finalement été détruite.

Yoon a également été reconnu coupable d'infraction au droit de délibération des membres du conseil des ministres, ayant convoqué



Un téléviseur installé dans la gare de Séoul diffuse en direct la lecture du verdict dans le procès en appel de l'ex-président déchu Yoon Suk Yeol. PHOTO DROITS TIERS

seulement une partie d'entre eux à la réunion qui devait leur permettre d'examiner le plan de loi martiale.

Si la juridiction de première instance avait jugé que Yoon n'avait pas porté atteinte au droit de deux des

membres du conseil des ministres, qui ne s'étaient pas présentés alors qu'ils avaient reçu une convocation, la cour d'appel a estimé au contraire que Yoon leur avait également porté préjudice.

De même, le tribunal a annulé l'acquittement prononcé par la juridiction inférieure concernant le chef d'abus de pouvoir pour avoir ordonné la distribution de communiqués de presse justifiant sur la base de fausses informations la proclamation de la loi martiale.

L'ex-président fait l'objet d'un total de huit procès en lien avec son imposition éphémère de la loi martiale, ainsi que pour des accusations de corruption impliquant son épouse et une affaire d'ingérence dans l'enquête sur le décès d'un Marine en 2023.

En février, un tribunal de première instance l'a condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir cherché à mener une insurrection à l'aide de sa proclamation de loi martiale.

L'ex-Première dame Kim Keon Hee condamnée en appel à 4 ans de prison pour corruption

SEOUL, 29 avr. (Yonhap) -- L'ancienne Première dame Kim Keon Hee a écopé ce mardi de quatre ans de prison dans son procès en appel pour corruption, une peine largement alourdie par rapport aux 20 mois d'emprisonnement qui avaient été prononcés en première instance en janvier.

Dans son verdict, la Haute Cour de Séoul l'a reconnue coupable de complicité dans une affaire de manipulations boursières et d'acceptation de produits de luxe de la part de la secte Moon, officiellement nommée Fédération des familles pour la paix mondiale et l'unification.

Cependant, le tribunal a considéré qu'elle n'avait pas bénéficié de sondages gratuits de la part de Myung Tae-kyun, un intermédiaire politique autoproclamé, rejoignant en cela l'avis du tribunal de première instance.

Les avocats de Kim se



L'ancienne Première dame Kim Keon Hee témoigne durant le procès d'insurrection de l'ex-ministre de la Justice Park Sung-jae à la Cour centrale du district de Séoul, le 13 avril 2026. PHOTO DROITS TIERS

sont engagés à faire appel, tandis que l'équipe du procureur spécial Min Joong-ki a déclaré qu'elle examinerait le verdict.

Cette dernière avait requis en appel 15 ans de prison ferme contre Kim, épouse de l'ancien président Yoon Suk Yeol, après l'avoir inculpé pour les chefs de violation de la loi sur les marchés capitaux, violation de la loi sur les fonds politiques et d'infraction à la législation concernant les acceptations

d'avantages contre des actes de médiation.

L'équipe accuse notamment Kim de complicité dans une affaire de manipulation du cours du titre de Deutsch Motors, le distributeur coréen des véhicules BMW, pour réaliser illégalement 810 millions de wons (581.000 dollars) de gains entre 2010 et 2012.

Elle aurait également obtenu des sondages gratuits de la part de Myung à l'approche de l'élection

présidentielle de son époux en 2022.

En échange, elle aurait promis le soutien de son mari pour la nomination d'une ancienne députée du Parti du pouvoir du peuple, Kim Young-sun, en vue des élections partielles qui devaient avoir lieu plus tard dans l'année.

Enfin, elle aurait accepté en 2022 deux sacs Chanel et un collier diamant Graff de la part de la secte Moon en échange de traitements de faveur du gouvernement devant profiter à ses activités économiques.

Dans un revirement de la décision de la Cour centrale du district de Séoul, qui avait uniquement reconnu la culpabilité de Kim dans l'acceptation de certains cadeaux de luxe, la Cour d'appel a estimé qu'elle était aussi partiellement coupable d'implication dans l'affaire de manipulations boursières, car elle avait mis à disposition un compte de courtage contenant 2 milliards de wons à une société de conseil en

investissements, par l'intermédiaire de laquelle elle a pu vendre 180.000 actions de Deutsch Motors.

Dans un autre rejet du précédent verdict, la Haute Cour de Séoul a reconnu Kim coupable pour l'ensemble des produits de luxe reçus, mais a confirmé l'acquittement concernant les sondages, au motif que Myung avait aussi transmis ces mêmes résultats à d'autres personnes.

En plus de la peine d'emprisonnement, le tribunal a condamné Kim à une amende de 50 millions de wons et a ordonné la confiscation du collier ainsi que la restitution d'environ 20 millions de wons.

"Le grand public demande de l'intégrité et de la moralité de la part de l'épouse d'un président, tout autant que de la part du président lui-même", a déclaré la Cour. "Mais la prévenue a utilisé cette position pour accepter des pots-de-vin en échange de son travail de médiation et a trahi les attentes du peuple."

AU MOMENT OU LES ARMES CREPITENT DANS LE MONDE

Commémoration ce 3 mai du 38^{ème} anniversaire de l'apparition de la Vierge Marie sous le titre de "Mère du Désarmement"

A Kinshasa, les chrétiens catholiques sont mobilisés pour commémorer ce dimanche le 38^{ème} anniversaire de l'apparition de la Vierge Marie sous le titre de "Mère du Désarmement". Selon des sources concordantes, la Mère de Jésus était apparue, du 2 au 3 mai 1988, au voyant Raphaël Minga Kwete Espérance de la Croix dans la parcelle familiale sur l'avenue Kikwit n°15/17, à Kingasani ya suka, dans la commune de Kimbanseke.

Selon les organisateurs, il est prévu, trois jours durant, la récitation du rosaire à la Mère du Désarmement du vendredi 1^{er} mai au dimanche 3 mai à partir de 11h30 au sanctuaire marial, situé aux abords de la Route Mokali, entre les paroisses Saint Boniface et Saint Frédéric.

La prière sera suivie de la célébration de la messe aux environs de 14h30. L'occasion sera propice pour prier pour la paix au pays et dans le monde. Aussi pour méditer sur le mystère du Désarmement.

A l'époque, on était loin de

s'imaginer que la République démocratique du Congo sombrerait dans une instabilité sans précédent, marquée par une prolifération des groupes armés et d'inciviques, dénommés "kuluna", opérant avec des armes blanches dans les zones urbaines.

Lui-même le voyant ne comprenait pas, au départ, pourquoi la Vierge Marie s'était révélée à lui et précisément dans l'ex-Zaïre sous le titre inédit de "Mère du Désarmement". D'autant que le pays n'était pas producteur d'armes de destruction massive.

L'INCIDENCE SUR LA GUERRE FROIDE EN 1989

Les événements ultérieurs lui permettront de comprendre que le Ciel a voulu, à travers la Mère du Christ, offrir au monde le secret du "désarmement des cœurs" par la puissance de l'Esprit Saint. C'est du cœur que viennent ces intentions malveillantes – suggérées par le diable – qui visent à éliminer le prochain par des armes nocives, expliquait régulièrement le voyant d'heureuse mémoire.

L'année suivant l'apparition, Raphaël Minga révèle avoir reçu du Christ



Le Cardinal Monsengwo a beaucoup influé sur la reconnaissance de l'apparition de Nzete ekauka. PHOTO DROITS TIERS/ARCHIVES

l'inspiration de prier pour la désescalade du conflit qui régnait entre le Bloc capitaliste et le Bloc soviétique pendant la guerre froide, afin d'éviter un embrasement qui conduirait à la Troisième guerre mondiale nucléaire. Le miracle du désarmement est ainsi intervenu en 1989 par le biais du pape Jean-Paul II, après sa rencontre avec le président Mikhaïl Gorbatchev, qui a amorcé la Perestroïka, renseigne le voyant.

PAS DE BAIN DE SANG À KIN

Au pays, quand la guerre d'invasion a éclaté en 1996, avec l'intention d'évincer le Marechal Mobutu du fauteuil présidentiel, la panique a

régné à Kinshasa à l'approche de l'AFDL. Le 1^{er} mai 1997, alors que les troupes rebelles étaient aux portes de Kinshasa, des chrétiens se sont rendus par centaines à "Nzete ekauka" pour aller implorer la miséricorde divine afin qu'il n'y ait pas bain de sang. La prière fut entendue du Ciel.

«Le voyant Minga, qui avait plaidé pour la population lors du dialogue avec la Mère du Christ pendant cette prière publique, a reçu des assurances qu'il n'y aurait pas de bain de sang, mais qu'un bouleversement du système politique allait avoir lieu dans le pays d'ici le 17 mai 1997», explique un dévot du sanctuaire. L'entrée des forces rebelles se fera ainsi

dans la douceur, avec le renversement du régime Mobutu, sans le carnage tant redouté.

LES RECOMMANDATIONS DU CIEL

De l'avis de nombre de pèlerins, le voyant ne cessait de tirer la sonnette d'alarme, appelant les chrétiens à une conversion sincère et à des supplications pour la libération totale de la RDC, de l'Afrique et du monde des mains de forces diaboliques. Et pour ce faire, il fallait suivre à la lettre les recommandations du Ciel transmises à la hiérarchie catholique.

D'après les proches du voyant, les demandes de la Vierge Marie résident notamment en la reconnaissance solennelle du titre de Marie comme Mère du Désarmement, à l'élargissement du sanctuaire marial par l'achat des parcelles environnantes, à la construction de la Basilique africaine Marie Mère du Désarmement, à la célébration des messes de réparation et d'une messe de consécration de la RDC au Cœur sacré de Jésus et au Cœur Immaculé de Marie.

Yves KALIKAT

AU TRAVERS L'ANEP ET LE RENASAD

Les Secrétaires d'entreprises mobilisés pour redorer leur corporation à l'échiquier africain

La célébration, le 24 avril dernier, de la Journée internationale des secrétaires et assistants de direction issus d'établissements publics et d'entreprises membres de l'ANEP a permis de sensibiliser les membres de cette corporation qui jouent un rôle important dans la société.

"Le secrétaire est d'abord une personne de confiance et de discrétion. Il gère des documents confidentiels pour le compte de son supérieur

hiérarchique et demeure dépositaire d'informations parfois très sensibles pour l'entreprise", a souligné le secrétaire exécutif de l'ANEP, Patrick Ngulu.

"Le secrétaire est souvent le premier à arriver et le dernier à partir. Sa rigueur peut contribuer à la performance de l'entreprise comme, à l'inverse, fragiliser son fonctionnement", a-t-il averti, illustrant son propos par les risques liés à la fuite de documents sensibles ou à des retards dans le traitement des dossiers.



La présidente du réseau, Évelyne Kabwiku, a rappelé que cette structure fonctionne "grâce à l'appui de l'ANEP" et vise à fédérer les professionnels du secteur à l'échelle nationale.

Portant la voix des membres, elle a dénoncé la stagnation des carrières: "Il n'est pas normal qu'un secrétaire passe trente ans au même poste. Nous devons nous organiser et porter ce plaidoyer, y compris au niveau du Parlement, pour faire évoluer ces pratiques."

Y. K.

A TRAVERS LE PROGRAMME «ESPACE ET CULTURE»

L'UE soutient des projets culturels en Afrique subsaharienne

A travers le programme «Espace et Culture», l'Union européenne (UE) compte soutenir des projets culturels en Afrique subsaharienne. Un appel de proposition de projet est lancé à l'issue duquel des projets seront sélectionnés. La date limite de candidature est fixée au 21 juin 2026.

Les projets sélectionnés seront financés par Espaces de Culture, le dispositif de soutien du Réseau des instituts culturels nationaux de l'UE (EUNIC), et seront mis en œuvre entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 août 2027. Espaces et Culture



favorise une coopération équilibrée entre artistes, créateurs et professionnels de la culture africains et européens, renforçant les échanges culturels et la

collaboration transfrontalière. Ce programme vise à renforcer les projets de relations culturelles dans la région, en mettant l'accent sur le dialogue, la co-création,

l'apprentissage mutuel, les partenariats équitables entre l'Afrique et l'Europe, l'appropriation locale, la pertinence, l'impact social et la collaboration à long terme.

UN PARTENARIAT TRIANGULAIRE

Les projets peuvent concerner des domaines variés tels que les arts, les industries créatives, la numérisation, l'éducation, le genre, le patrimoine, les droits humains, l'inclusion sociale, le sport, le développement durable, le tourisme ou la jeunesse, a-t-on ajouté. Ils doivent respecter les principes fondamentaux des relations culturelles, notamment la co-

création, le dialogue, l'écoute mutuelle et le renforcement conjoint des capacités entre tous les partenaires.

Pour être éligible, chaque projet doit être développé et mis en œuvre par un partenariat triangulaire comprenant : au moins trois partenaires locaux (secteur culturel et/ou société civile) ; au moins trois membres EUNIC (ou deux si aucun cluster local n'est présent) ; l'implication d'une délégation de l'UE.

Le financement peut atteindre 50.000 euros par projet, avec un co-financement minimal de 5% assuré par les porteurs de la proposition.

Fyfy Solange TANGAMU

Alesh dément formellement son renvoi et la révocation de son visa américain

Le rappeur engagé et auteur-compositeur congolais Alain Chirwisa, mieux connu sous le pseudonyme d'Alesh, a démenti les rumeurs diffusées le week-end dernier selon lesquelles il aurait été renvoyé par son employeur et son visa américain révoqué.

«Je n'ai jamais été viré. Mon visa n'a jamais été révoqué», a écrit l'artiste, évoquant une campagne mensongère à son encontre. «Congolais, Congolaises, changer de destination est une étape de maturation de la vie. Ne blâmez jamais une

chenille de pousser des ailes et de devenir un papillon. Elle a juste grandi», a commenté l'artiste.

Selon sa publication partagée hier mercredi sur sa page sociale, Alesh dit avoir volontairement laissé passer le temps dans le but de révéler l'état des cœurs de certains.

Et maintenant, il attend d'eux humilité, volonté et courage pour avouer publiquement avoir diffusé des faussetés. «Je pardonne la noirceur de leurs cœurs», a-t-il tranché.

Quant aux États-Unis, il maintient que c'est une seconde patrie pour lui. «Ce



Le rappeur Alesh. PHOTO DROITS TIERS

n'est pas parce que la vérité choisit de se taire que le mensonge prend sa place», a-t-il lancé.

Alesh affirme, par ailleurs, avoir peaufiné un plan que personne ne devine. «Ma destination est belle et l'avenir du Congo l'est encore plus. Paix sur vous. Il est plus noble de célébrer la vérité», a-t-il dit.

Rappeur et businessman congolais, Alesh King porte une musique ancrée dans l'actualité sociale de la RDC et de l'Afrique. Il y défend la bonne gouvernance, sans s'interdire de chanter l'amour ou de célébrer la réussite.

TMB

Corée du sud: le Festival international du film de Jeonju ouvre ses portes ce soir, avec 237 films au programme

JEONJU, 29 avril (Yonhap) -- Le Festival international du film de Jeonju (JIFF), la plus importante plateforme sud-coréenne dédiée au cinéma indépendant, d'art et d'essai, ouvrira ses portes ce soir, ont fait savoir les organisateurs. Au programme, 237 films venus de 54 pays.

A Jeonju, ville située dans la province du Jeolla du Nord, à environ 190 km au sud de



Séoul, cette 27^{ème} édition entamera 10 jours de festivités avec la cérémonie d'ouverture prévue à 18h30 au Sori Arts Center.

Le film "Late Fame" du cinéaste américain Kent Jones aura les honneurs de la première projection. Il suit

un poète dont la vie tranquille est bouleversée lorsqu'un groupe de jeunes admirateurs redécouvre son œuvre longtemps oubliée. Il a été présenté en première mondiale lors de la 82^{ème} Mostra de Venise en août 2025.

Pendant dix jours, 237 films seront projetés dans toute la ville, dont 140 œuvres internationales, en hausse de 13 par rapport à l'année précédente, ont indiqué les organisateurs.

Les organisateurs ont reçu un total de 421 films de 70 pays pour la compétition internationale du JIFF, tandis que 10 films, dont quatre documentaires, sont en lice dans la compétition coréenne.

Cette année, un

programme spécial aura lieu en l'honneur de l'acteur Ahn Sung-ki, décédé en décembre 2025, afin de mettre en avant les œuvres les moins connues de sa prestigieuse carrière.

Le JIFF clôtura avec "Namtaryeong" de Kim Hyun-ji, qui raconte l'histoire des agriculteurs qui se rendus à Séoul à bord de tracteurs en décembre 2024 pour exiger la destitution du président de l'époque, Yoon Suk Yeol.

0
CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE LUTTES

Les Léopards signent leur deuxième médaille d'or à Alexandrie

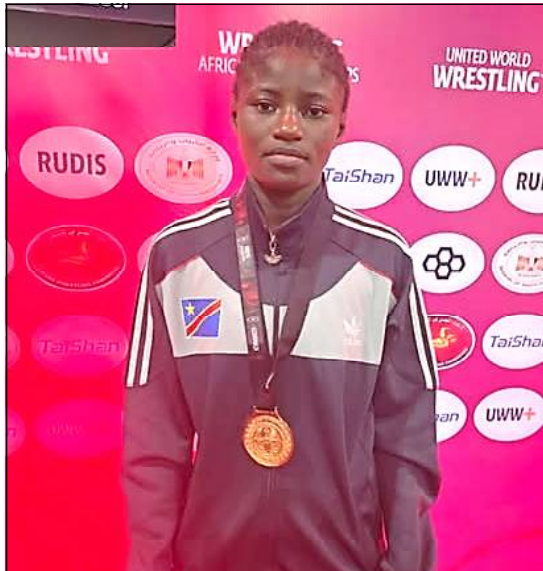
La RDC vit un moment exceptionnel sur les tapis du Championnat d'Afrique de luttres 2026, qui se dispute à Alexandrie, en Égypte. En l'espace de deux jours, les Léopards ont marqué les esprits en décrochant deux médailles d'or, confirmant une progression remarquable sur la scène continentale.

À l'ouverture des combats, la RDC a frappé fort en s'offrant une première médaille d'or historique. Le mardi 28 avril, l'exploit s'est répété, portant à deux le nombre de titres africains dans cette compétition.

Le premier sacre est venu du lutteur congolais Guy Kabeya, impérial en lutte gréco-romaine (84 kg). Opposé en finale au Tunisien Khedri, Kabeya a livré une prestation solide et maîtrisée pour s'imposer sur le score de 12-6. Ce triomphe marque une étape majeure : il s'agissait de la toute première médaille d'or de la RDC en championnat.

DES JEUNES TALENTS...

Dans la foulée, Stephie Ntimba a confirmé cette montée en puissance congolaise. En finale de la catégorie des 53 kg, elle a dominé l'Angolaise Caxoco



La lutteuse congolaise Stephie Tsimba.
PHOTO DROITS TIERS

avec autorité (6-1). Surnommée «la cadette nationale», Ntimba a fait parler sa technique et son sang-froid pour offrir à la RDC sa deuxième médaille d'or dans ces championnats, sous les notes du Debout Congolais qui ont résonné à Alexandrie.

La dynamique positive ne s'arrête pas là. La délégation congolaise s'illustre

également grâce à ses jeunes talents. Trésor Basapi, engagé chez les cadets (48 kg), a décroché une belle médaille d'argent après un parcours maîtrisé. Il ne s'est incliné qu'en finale face au Marocain Hassanein, au terme d'un combat disputé (3-0).

5 MÉDAILLES POUR LA RDC Deux autres médailles



Le lutteur congolais Guy Kabeya.
PHOTO DROITS TIERS

complètent ce tableau prometteur :

Noëlla Madundu, médaillée de bronze en -57 kg (féminine); Diwa, médaillé de bronze en 71 kg gréco-romaine.

Au total, la RDC affiche un bilan impressionnant de cinq médailles : 2 médailles d'or; 1 médaille d'argent et 2 médailles de bronze

Cette moisson place la

sélection nationale parmi les nations en vue de ces championnats et confirme son statut émergent dans la lutte africaine.

À l'approche de prochaines échéances, notamment l'entrée en lice des juniors en style gréco-romain, la RDC aborde la suite de la compétition avec ambition et confiance.

Gloire BATOMENE

LORS D'UN STAGE INTERNATIONAL DE 5 JOURS

La Fédération congolaise de requin-do forme des instructeurs à Brazzaville

La Fédération congolaise de requin-do kick punch (Fecorek) organise une formation pour instructeurs, du 5 au 9 mai, à Brazzaville, en République du Congo. C'est ce qu'a annoncé, hier mercredi 29 avril à Forum des As, le grand maître Didier Mukwanseke "Conan 6600 volts", Directeur technique national et international de la Fecorek.

"Nous allons à Brazzaville pour former des instructeurs de requin-do. Après cette étape, viendra celle de l'implantation de la discipline au Congo-Brazza", a-t-il indiqué.

La délégation de Kinshasa est composée de Me Didier Mukwanseke, Me Chris



Une vue des animateurs du stage de Brazzaville. De g à d : Me Didier Mukwanseke, Me Chris Orson Matsi et Me Rams Ramazani. PHOTO DROITS TIERS

Orson Matsi (entraîneur) et Me Ramazani Amuzati "Rams" qui sera chargé de la formation des arbitres.

Les quatre premiers jours de ce stage international seront réservés à l'apprentissage de différentes techniques, des Mvitambule (katas)... Le programme du dernier jour du programme se déroulera comme un test. Chaque instructeur formé aura l'occasion de présenter la synthèse de ce qu'il aura appris pendant la formation.

Aux dernières nouvelles, l'on apprend qu'un groupe de sportifs en provenance de la Lybie pourra aussi prendre part à ce stage international, a conclu Me Didier Mukwanseke. **Aimé TUTI**

PRÉPARATIFS DE LA COUPE DU MONDE 2026

La RDC affrontera le Danemark le 3 juin et le Chili le 9 juin

Les Léopards de la RDC vont disputer deux matches amicaux internationaux dans le cadre des préparatifs de la Coupe du monde qui se jouera aux États-Unis d'Amérique, au Canada et au Mexique. La phase finale est prévue du 11 juin au 19 juillet. Selon Afrikfoot qui rapporte les faits, les Léopards de la RDC vont se mesurer aux Dynamites du Danemark le 3 juin à Liège, en Belgique, avant de croiser la Roja (Rouge) du Chili, le 9 juin à Marbella, en Espagne.

Deux tests face à des adversaires de qualité et de style différent pour colmater les brèches avant la plus prestigieuse compétition internationale de football. Les poulains du sélectionneur



national, Sébastien Desabre doivent capitaliser ces deux rencontres pour démontrer leur capacité à rivaliser au plus haut niveau.

La RDC a été le 10^{ème} pays africain à avoir arraché sa qualification pour le premier Mondial à 48 nations. Les coéquipiers du capitaine Chancel Mbemba sont passés par les barrages continental et intercontinental. Ils ont battu respectivement le Cameroun (1-0) et le Nigeria (1-1; 4-3 aux tirs au but) avant de s'imposer face à la Jamaïque, 1-0 en prolongation grâce à un but du défenseur, Axel Tuanzebe, servi sur corner de Cipenga en super forme qui venait d'entrer en prolongation.

Gloire BATOMENE

34^{ÈME} JOURNÉE DE L'EPFKIN

Ami Sport dicte sa loi à Afedick (2-1), Enoch Kola s'illustre par une retournée acrobatique

La formation de ACI Ami Sport a battu Afedick FC sur le score de 2-1, au terrain de l'Académie les Aigles du Congo de Kalamu, en match comptant pour la 34^{ème} journée de l'Entente provinciale de football de Kinshasa (Epkin)/Poule B. L'ailier Enoch Kola Suanandona a marqué un but d'anthologie: une retournée acrobatique après un corner tiré de la droite vers la gauche. Cette victoire permet aux protégés du président Levi Amisi de bien se positionner pour un éventuel maintien, à quatre journées de la fin du championnat.

Bis repetita pour Ami Sport. Après le 4-1 infligé à Afedick à l'aller, un autre succès a été acté, cette fois-ci 2-1, symbole d'un mariage scellé par les poulains du trinôme Kaokoni Litsho (coach principal), David Ngoy et Guoguo Dejana (les adjoints).

Pourtant en première période, c'est Afedick qui s'est procuré plus d'actions. Des occasions nettes pour ouvrir le score, mais sans trouver la faille. Les Vert et Noir de Lukunga vont se faire punir: la sanction est sévère, car elle tombe peu avant la pause.

L'artificier-maison, Enoch Kola, ouvre le score à la 41^{ème} minute d'une retournée acrobatique à la Cristiano Ronaldo, après un coup de pied de coin tiré de la droite vers la gauche.

En seconde période, Ami Sport a dominé le jeu. L'équipe a inscrit le deuxième but du match. À la manœuvre, Kengo Mengi (53^{ème} minute), servi sur un plateau d'or, corse l'addition. Puis, les protégés du président vont multiplier des assauts mais qui, au finish, ont été non concluants.

Afedick, à son tour, a réagi et obtenu gain de cause devant une défense attentiste. Siya Kubombe, d'une tête rageuse réduit le score (2-1), à la 66^{ème} minute. La rencontre s'emballe et l'ancien champion de l'Entente urbaine de football de Kinshasa (Eufkin)/Lukunga tente d'égaliser sans trouver la formule adéquate.

VERS UN MAINTIEN À L'EPFKIN
Enoch Kola rassure les supporters pour un maintien



Ami Sport a battu Afedick 2-1 au terrain de l'Académie les Aigles du Congo.
PHOTO FORUM DES AS

au niveau du championnat provincial d'élite de Kinshasa. "C'est un réel plaisir pour moi de marquer aujourd'hui. Je fournis un effort pour maintenir mon équipe à l'Epkin. C'est le dernier virage, je le sais. Aux supporters, je les invite à garder espoir. Mes coéquipiers et moi, nous allons nous battre. Nous

sommes déterminés à leur donner de la joie".

Grâce à ce succès, la formation de Lingwala (17^{ème} au classement avant le match avec 40 points) compte désormais 43 points ex-aequo avec son adversaire du jour qui était 12 au classement avec 43 points avant la rencontre.

Lors de sa prochaine sortie, Ami Sport va croiser

le fer avec Céleste qui a concédé le nul de 1-1 contre Kalamu), lundi 04 mai à 15h au terrain Cardinal Malula de la commune de Kinshasa. En revanche, Afedick se frottera à Baki (qui a été renversant face à Normands), 3-1, le mardi 05 mai au terrain de l'Académie les Aigles.

Gloire BATOMENE

La réhabilitation de la voie ferrée de l'Onatra s'impose pour réduire les accidents mortels sur la route Kinshasa-Matadi

Depuis des années, le tronçon de la Nationale 1 entre Kinshasa et Matadi est devenu un couloir de la mort. Chaque jour qui passe enregistre des morts dramatiques, des morts qu'on aurait dû éviter si les remorques à la base de ces accidents n'empruntaient pas ce couloir. C'est pourquoi, pour réduire tant soit peu le taux de ces drames routiers, des voix s'élèvent de toutes parts pour demander au Gouvernement de réhabiliter la voie ferrée de l'Onatra entre Kinshasa et Matadi.

Les colons avaient mis en place une politique d'intégration économique partant du Katanga jusqu'au Kongo Central, en construisant le chemin de fer Lubumbashi - Ilebo géré par la Société nationale de chemin de fer du Congo (Sncc), et Kinshasa - Matadi sous la



gestion de l'Office national de transport (Onatra).

Jusqu'à près l'indépendance, les choses marchaient harmonieusement. Mais dès que l'économie congolaise a connu une décroissance, surtout après la fameuse zaïrianisation, certains expatriés se sont emparés du monopole de l'économie congolaise. L'une de leurs cibles a été le transport de leurs marchandises

importées par la route Kinshasa-Matadi.

Comme à la même période, l'Onatra a connu la descente aux enfers. Sa voie ferrée est pratiquement devenue inopérante. La route s'est avérée depuis lors la solution pour l'évacuation des marchandises par les remorques.

DÉFICIT DE LEADERSHIP ET DE VISION
Face à cette situation

compliquée, les différents gouvernements et les dirigeants placés à la tête de l'Onatra ont visiblement fait preuve de manque de leadership et d'innovation. Au lieu de renforcer et moderniser sa flotte devenue vétuste et non performante, les responsables du ministère des Transports et ceux de l'Onatra se sont plutôt lancés dans les pillages du patrimoine dont ils ont hérité des colons.

Aujourd'hui, cette société n'existe que de nom. Pas de bateaux de transport des marchandises ni des passagers. De nombreux cadres et agents partis en retraite il y a des années, n'ont pas touché leurs indemnités de sortie. Des maisons qui servaient autrefois à loger le personnel ont été mises en vente, etc.

Pour redonner vie à

l'Onatra par ce temps qui court, une des solutions idoines consiste à réhabiliter et moderniser la voie ferrée Kinshasa-Matadi pour faciliter l'évacuation des marchandises en provenance de la capitale et de la partie est du pays. De cette manière, les propriétaires des remorques à la base de nombreux accidents mortels que nous déplorons seront contraints de n'emprunter que cette voie.

Pour que nous en arrivions là, il importe qu'il y ait véritablement une volonté politique et économique courageuse susceptible de faire émanciper notre économie. Tant que celle-ci sera contrôlée par les expatriés, il sera très difficile d'atteindre cet objectif.

Muke MUKE



Union Nationale de la Presse du Congo

AUTORITÉ D'AUTOREGULATION DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS

Ordonnance-loi n°81-012 du 2 avril 1981 portant statut du journaliste

Personnalité juridique : ASBL n°652/CAB/MIN/J/2004 du 3 septembre 2004

11, avenue de la Presse - Immeuble Moanda - Entrée A - Apts 21-22 Kinshasa/Gombe

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°002/UNPC/BE/KKM-JZW/2026

Relatif à la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse et à la clarification du processus de décoration des journalistes

L'Union Nationale de la Presse du Congo, « UNPC » en sigle, informe ses sociétaires ainsi que l'opinion publique nationale et internationale que, dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, placée sous le thème : « **Façonner un avenir de paix** », elle organise, le jeudi 30 avril 2026 à Kinshasa, en collaboration avec les organisations professionnelles des médias, notamment JED, UCOFEM, FRPC, ANEAP, ANECO et MILRDC, un forum technique consacré à l'engagement des médias en faveur de la paix et de la cohésion nationale.

Ce forum réunira des experts de l'Union ainsi que ceux des organisations partenaires, avec pour objectif d'élaborer et de transmettre au Gouvernement les documents ci-après :

- un acte d'engagement pour un journalisme responsable en période de conflit ;
- un plan de relance et de soutien à la presse congolaise ;
- un mécanisme national de protection des journalistes.

Par ailleurs, en ce qui concerne la décoration des journalistes ayant rendu d'éminents services à la Nation, l'Union, en sa qualité d'instance d'autorégulation de la profession journalistique en République Démocratique du Congo, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance-loi n°81-012 du 2 avril 1981, tient à apporter les précisions suivantes :

1. De l'initiative

L'initiative de relance du processus de décoration des journalistes émane des organisations professionnelles des médias, sous la coordination de l'UNPC. Elle s'inscrit dans une volonté collective de réhabiliter une pratique républicaine suspendue depuis plusieurs années, visant à promouvoir le mérite professionnel.

2. Du cadre institutionnel

Cette initiative a été soumise au Ministre de la Communication et Médias dans le cadre des préparatifs de la Journée mondiale de la liberté de la presse et a fait l'objet d'une note d'information présentée au Conseil des ministres du vendredi 24 avril 2026.

3. De la compétence légale

La mise en œuvre du processus de décoration relève exclusivement de la compétence de la Chancellerie des Ordres nationaux, conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur. À cet effet, une commission technique mixte UNPC-Chancellerie sera mise en place pour l'identification des bénéficiaires, dans le strict respect des critères légaux, ainsi que des principes de transparence et d'équité.

4. De l'appel à la responsabilité

L'UNPC appelle les journalistes au calme, à la retenue et au sens de responsabilité. Elle exhorte ses membres à s'abstenir de toute désinformation, de procès d'intention et de prises de position susceptibles de porter atteinte à la cohésion de la profession.

5. De la procédure de décoration

L'UNPC rappelle que la décision de décerner les médailles de mérite civique relève d'une procédure légale rigoureuse, placée sous l'autorité exclusive de la Chancellerie des Ordres nationaux.

L'UNPC réaffirme son engagement constant en faveur de la liberté de la presse, du respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles, ainsi que de la défense des droits et intérêts des journalistes.

Fait à Kinshasa, le 29 avril 2026

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Jashey ZEBBIA WEMBULU

LE PRÉSIDENT

KAMANDA WA KAMANDA-MUZEMBE